

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 57 (1931)
Heft: 21

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

création de nouvelles lignes d'autobus pour la périphérie, quelques améliorations d'horaires, etc... et même quelques diminutions du coût des billets... qui continueront, espérons-le.

6. Trouver si possible un autre emplacement que la place St-François comme centre de liaison des lignes de tramways.

Il est de fait qu'actuellement, la place St-François est parfois un véritable dépôt de voitures. Les nécessités du trafic imposent, paraît-il, le stationnement en permanence, sur cette place, de quatre ou cinq voitures de rechange. Nous n'en voulons pas douter, puisqu'on nous l'affirme, mais il est alors d'autant plus urgent d'étudier un changement complet de cette organisation.

7. Emplacement pour marchés couverts et pour une grande salle. Questions liées avant tout à celle de la Grenette, comme je l'ai dit plus haut.

8. Les concurrents pourront indiquer sur le plan les quartiers ou les emplacements qui conviendraient pour l'édification d'immeubles-tours. Grosse affaire, que je crains d'effleurer, car les passions architecturales et urbanistes se déchainent à ce propos avec une violence considérable. On l'a vu récemment. Laissons aux concurrents le soin de se débattre dans les ronces de la polémique...

Si j'étais l'un d'entre eux, je prévoirais sans hésitation l'électrification de la ligne du Lausanne-Echallens-Bercher. Non pas parce qu'il me déplaît de voir circuler un train à vapeur entre des magasins, comme c'est le cas, mais parce que le très populeux quartier de Montétan souffre certainement d'un état de choses qui était tolérable quand les collines de St-Paul constituaient un vignoble.

Notons encore que les nouvelles prescriptions stipulent que préalablement à toute demande de construction, la Municipalité est en droit d'exiger qu'un plan de parcellement et d'aménagement d'une propriété ou d'un ensemble de propriétés soit soumis à son approbation. Ceci dans le but d'empêcher certaines hérésies urbanistes, pareilles à celles qui furent commises. On peut se demander si cette excellente réglementation sera efficace, dans l'état actuel de nos lois.

Il faut remarquer aussi que le grand nombre de servitudes de toute nature qui pèsent sur une multitude de terrains lausannois est en grande partie la cause de l'étonnant chaos que l'on déplore. Une rénovation de ces servitudes, besogne certes infiniment délicate, puisqu'il est nécessaire de tenir compte de droits légitimement acquis, contribuerait pour une grosse part à l'harmonieux développement de Lausanne.

On me permettra encore d'insister sur le grave tort que l'on eut de fermer au sud la place St-François par de gros immeubles. Le mal n'est peut-être pas absolument irréparable. Si j'étais concurrent, considérant la vue unique dont on pourrait jouir d'un vaste promenoir passant derrière la Banque cantonale et la Poste, je tenterais de prévoir là un belvédère tel qu'aucune ville du monde — je ne crois pas exagérer — n'en posséderait, quitte à amputer d'un étage les gros bâtiments de la rue Beau-Séjour.

Je m'efforcerais aussi d'amener la ville à utiliser infiniment mieux qu'elle ne le fait actuellement, le jardin du théâtre — la grande salle étant supposée à la Riponne. Le jardin du théâtre constitue un véritable « point mort » à côté d'un théâtre qui sera digne d'éloges, et dans une avenue pleine d'attraits.

Il y aurait encore à examiner le déplacement du stand de la Pontaise, qui a été demandé au Conseil communal, mais qui coûterait fort cher. Il serait cependant souhaitable.

On n'en finirait pas, si l'on se mettait sur le pied de formuler seulement tous les désirs légitimes qui naissent dans l'esprit, et dans le cœur, de tout bon Lausannois.

Il faudrait consacrer à leur réalisation des sommes énormes. Les circonstances, hélas ! ne sont pas aux audaces financières. Et cependant... Certaines économies finissent par coûter diablement cher !

Voici par quelles recommandations se termine le programme remis aux concurrents.

Ils devront donner aux voies nouvelles la pente minimum possible. Les études devront respecter dans toute la mesure du possible les constructions, les jardins et les parcs publics ainsi que les ouvrages d'art existants.

Il est tout spécialement recommandé de ne présenter que

des solutions réalisables, tant au point de vue technique que financier.

Les concurrents n'apporteront pas de modifications à l'état actuel des rives du lac entre Bellerive et la Chamberonne, sur une profondeur de 20 m à partir de la rive. Il est à noter aussi qu'aucune construction ne peut être élevée à la place du Pré, sur l'emplacement de l'ancien îlot qui a été démoli.

J'ajouterai, sur la foi de la statistique officielle, que la population de Lausanne est loin d'avoir cru aussi vite qu'on le faisait prévoir : 1924 : 70 022 h. ; 1925 : 73 406 ; 1926 : 75 120 ; 1927 : 77 304 ; 1928 : 78 802 ; 1929 : 79 122 ; 1930 : 78 868.

On voit qu'au cours de ces deux dernières années, la population est demeurée stationnaire, ou à peu près. Il est possible aussi qu'à la suite des erreurs commises, on ait attribué aux années 1925, 1926 et 1927 par exemple, un accroissement plus grand qu'en réalité.

JEAN PEITREQUIN.

Le nouveau directeur général des Chemins de fer fédéraux.

Le Conseil fédéral vient de nommer M. Maurice Paschoud membre de la Direction générale des chemins de fer fédéraux, en remplacement de M. A. Niquille, décédé. M. Paschoud, que le « Bulletin technique » s'honore d'avoir compté parmi ses collaborateurs, a accompli une brillante carrière à l'Université de Lausanne dont il était le recteur quand il fut élu au Conseil d'Etat du canton de Vaud. Ancien élève de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne (promotion de 1904), M. Paschoud a voué à cet établissement une sollicitude qui aboutira bientôt à des résultats importants. M. Paschoud est aussi membre du Comité central de la Société suisse des ingénieurs et des architectes.

BIBLIOGRAPHIE

Röntgentechnische Berichte. — Un périodique mensuel publié par le « Deutscher Verband für die Materialprüfungen der Technik », Berlin NW 7, Dorotheenstrasse 40. — Prix : 12 RM pour l'année 1931.

L'importance des rayons de Röntgen va sans cesse croissant et actuellement nombreux sont les domaines de la technique dans lesquels ils trouvent une application. Citons, par exemple, la recherche de défauts dans des pièces métalliques ou dans des soudures et rappelons leur importance pour la détermination de caractéristiques intimes de métaux purs ou d'alliages. En physique, le rôle des rayons de Röntgen est considérable pour un grand nombre de recherches. Pour aider le technicien et le physicien dans ses travaux et dans ses recherches, la *Société allemande pour l'essai des matériaux* publie le périodique sus-mentionné, qui donne un résumé de toutes les publications courantes dans le domaine des rayons de Röntgen. Cette publication, on le conçoit, est appelée à rendre de très grands services à tous ceux qui s'intéressent aux questions précitées. Notons qu'il s'agit d'une publication s'adressant avant tout aux techniciens et physiciens et non pas aux médecins, car l'usage des rayons de Röntgen en médecine diffère essentiellement de celui qu'on en fait dans la technique.

A. Ds.

Voir page 8 des feuilles bleues le communiqué de l'Office suisse de placement.